



## Dossier de déclaration 2023 DE MANIFESTATION PUBLIQUE

### SE DEROULANT SUR L'ESPACE PUBLIC ET COMMUNAL

1/2

**Le dossier doit être accompagné d'un courrier au maire d'autorisation d'organisation de manifestation.**

**NOM DE LA MANIFESTATION :**

**DATE SOUHAITEE:**

**LIEU SOUHAITE:**

**HEURE :**

**Nombre de personnes attendues :**

**ORGANISATEUR : .....**

Association

Société commerciale

Particulier

NOM .....

Adresse .....

Représentant légal (s'il s'agit d'une association ou d'une société) : .....

Tél. .... Portable .....

Fax : ..... E-mail : .....

Personne déléguée au suivi du dossier de la manifestation

NOM : .....

Qualité : .....

Adresse .....

Tél. .... Portable .....

Fax : ..... E-mail .....

### **PRESENTATION DE LA MANIFESTATION :**

**Ce dossier comporte deux parties : un dossier administratif-déclaration (1/2) et un dossier technique (2/2) (réservation matériels, etc.). Ce dossier est à retourner accompagné des pièces demandées 2 mois avant la manifestation AU POLE MANIFESTATION/EVENEMENTIEL (Mme BORDE).**

**Si votre dossier est complet, un accusé de réception vous sera alors adressé.**

**IMPORTANT : tout dossier doit être accompagné d'une attestation d'assurance pour l'année en cours.**

DOSSIER ADMINISTRATIF

**LA DECLARATION DE VOTRE MANIFESTATION  
AUPRES DE LA MAIRIE EST OBLIGATOIRE.**

Toute autorisation fait l'objet d'un arrêté municipal.

**MANIFESTATIONS se déroulant sur la voie publique**

CONCERT, MANIFESTATIONS DIVERSES, CULTURELLES, FESTIVES,  
HUMANITAIRE, EXPOSITION, ETC.

DEFILES, CORTEGES, REGROUPEMENT DE PERSONNES (MARCHE SILENCIEUSE,  
BLANCHE), MANIFESTATIONS SYNDICALES

VOUS PREVOYEZ D'ORGANISER UN DEFILE, CORTEGE, MARCHE,....

non  oui

Si oui veuillez remplir la déclaration en annexe au dossier administratif. Joindre le circuit emprunté.

VIDE-GRENIER, VENTE AU DEBALLAGE, FOIRES, BROCANTEES, ETC.

MANIFESTATIONS NAUTIQUES prévues au calendrier des épreuves départementales de la  
fédération agréée jeunesse et sports

Joindre la copie du calendrier

MANIFESTATIONS COMMERCIALES

MANIFESTATIONS SPORTIVES, RECREATIVES OU CULTURELLES A BUT LUCRATIF DE PLUS DE  
1500 PERSONNES (en simultanée, sauf manifestations commerciales)

Joindre la copie de l'autorisation préfectorale

MANIFESTATIONS NAUTIQUES

Non prévues au calendrier des épreuves des fédérations

Joindre la déclaration ou l'autorisation (épreuve compétitive)

SPECTACLE PYROTECHNIQUE

La déclaration doit être signée par le maire avant le dépôt à la préfecture (formulaire de  
déclaration jointe en annexe)

MANIFESTATIONS AERIENNES

Joindre la copie de l'autorisation préfectorale

SPECTACLES ORGANISES A TITRE OCCASIONNEL PAR DES PERSONNES NON TITULAIRES DE LA  
LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Joindre la copie de la déclaration préfectorale

RASSEMBLEMENTS MUSICAUX, donnant lieu à la diffusion de musique amplifiée, organisés  
par des personnes privées dans des espaces non aménagés à cette fin de + de 500 personnes



**Questionnaire relatif à votre manifestation**  
**Merci de répondre à toutes les questions**

**VOUS PREVOYEZ UNE VENTE AU DEBALLAGE**

non  oui

Si oui veuillez remplir le formulaire de déclaration de vente au déballage annexé au dossier administratif

**VOUS PREVOYEZ DE TENIR UNE BUVETTE**

non  oui

Si oui veuillez remplir le formulaire de demande de débits de boissons temporaires en annexe au dossier administratif

**VOUS SOUHAITEZ UNE INFORMATION SUR LE PANNEAU D'INFORMATION DE LA VILLE POUR MANIFESTATION.**

non  oui

Si oui se reporter à la charte de communication de la ville. **L'affichage sauvage est interdit. Une demande séparée doit être sollicitée.**

**VOUS SOUHAITEZ DISTRIBUER DES FLYERS, DES TRACTS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

non  oui

Si oui précisez le lieu et les dates de distribution :

**VOUS PREVOYEZ UNE INFORMATION AUX RIVERAINS**

non  oui

si oui comment :

quand :

**VOUS PREVOYEZ UNE SONORISATION/DIFFUSION DE MUSIQUE**

non  oui

Si oui précisez quel type : musique  annonces

**La diffusion de musique vous oblige à déclarer et à régler les droits à la SACEM**

**VOUS PREVOYEZ DE LA RESTAURATION**

non  oui

Si oui veuillez préciser si la restauration est proposée par l'association :

non  oui

Si non indiquer le nom et adresse du professionnel :

La restauration est proposée par stand  par camion

**VOUS SOUHAITEZ UTILISER LES HALLES (uniquement pour les ventes au déballage, restauration, buvette)**

non  oui

Les clefs seront à prendre auprès du secrétariat des services techniques Mme Mariet le vendredi avant la manifestation et restituées le lundi. Caution de 300 euros. Etat des lieux entrée et sortie.

**VOUS SOUHAITEZ OCCUPER LA PLACE DU JARD**

non  oui

Si oui vous devez vous renseigner de sa disponibilité auprès de l'espace Jean-Pierre Davot

**VOUS PREVOYEZ UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

non  oui

Si oui veuillez remplir le formulaire en annexe

**VOUS METTEZ EN PLACE DES ATTRACTIONS FORAINES**

non  oui

Si oui veuillez préciser le lieu :

**IMPORTANT :**

Vous pouvez en tant qu'organisateur solliciter préalablement et à votre charge les services de gendarmerie, de secours aux biens et aux personnes.

Vous devez prendre dans l'hypothèse d'un évènement météorologique exceptionnel prendre les mesures adaptées aux circonstances.

L'organisateur effectue l'installation des stands, des panneaux de signalisation, le stockage et le rangement.

**Toute demande de mise à disposition particulière (personnel technique, police, livraison, autorisations diverses, ...) sera étudiée. Le maire dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accepter ou refuser les demandes.**

**RESPONSABILITES :**

Le projet initialement déposé et les obligations prescrites dans l'autorisation municipale doivent être strictement respectés.

L'organisateur doit assurer la charge de la sécurité générale sur le site affecté à la manifestation et nécessite un dispositif adapté au type et à l'importance de l'évènement. Veuillez remplir la fiche de sécurité jointe au dossier.

En cas de dommages ayant pour cause l'imprudence ou la négligence, la responsabilité civile voire pénale de l'organisateur peut être engagée.

---

**ATTESTATION** →

Je soussigné (e) .....atteste les informations données dans le dossier de manifestation et m'engage à prendre connaissance et à respecter les modalités et les consignes des arrêtés d'autorisation municipale.

**Je m'engage à respecter les préconisations et les consignes de sécurité qui pourraient m'être données.**

A .....le .....

Signature

ANNEXE et FORMULAIRES

formulaire de déclaration de vente au déballage  
Demandes d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons  
Formulaire pour le panneau d'information  
Formulaire de déclaration de spectacle pyrotechnique  
Déclaration préalable de défilé, cortège, marche,...  
Fiche de sécurité

Le dossier **intégral** (administratif et technique) est à retourner 2 mois avant la manifestation à la direction générale (Dorothee Borde). La police municipale examinera la partie sécuritaire de la manifestation. Le dossier technique sera instruit par Franck Vuille et Marjorie Billette.

Une attestation d'assurance couvrant la manifestation est obligatoire.

Tout dossier doit être accompagné d'un courrier d'autorisation au maire.

<i>Partie réservée à l'administration</i>	
<b>DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE :</b>	.....
Attestation d'assurance :	
Déclaration de vente au déballage :	
Demande de débits de boissons temporaires :	
Déclaration de défilés, cortèges :	
Formulaire d'information au panneau lumineux :	
Plan de la place du jard	
Plan ou circuit :	
Installation/montage le	de H à H
Démontage le	de H à H
Utilisation podium :	
Utilisation appareil de cuisson :	
Utilisation matériel :	
Prêt véhicule :	
Arrêté circulation à prévoir :	
Formulaire de spectacle pyrotechnique :	
Déclaration/autorisation sous-préfecture :	
Dossier complet :	
Accusé de réception en date du :	
Avis du maire :	
Avis DST :	
Avis police :	
Avis Espace JP Davot :	

## DOSSIER ADMINISTRATIF

### MANIFESTATIONS SPORTIVES non motorisées

**SANS** véhicules à moteur : Randonnée pédestre, VTT, vélos, rollers, équestre, etc.

**SANS** chronométrage ou classement et horaire fixé à l'avance

**Si** le nombre de participants est inférieur à 100  **rien à déclarer**

**Attention :** si le circuit emprunte des chemins privés de la commune ou/et de particulier, une autorisation devra être sollicitée auprès des propriétaires.

**Si** le nombre de participants est supérieur à 100 et se déroule uniquement à Bar-sur-Aube : déclaration à déposer en mairie 3 mois avant la manifestation.

**Si** le nombre de participants est supérieur à 100 et se déroule sur plusieurs communes : déclaration à déposer à la préfecture 2 mois avant la manifestation ou 3 mois si plusieurs départements sont concernés. Une copie de la déclaration préfecture devra être adressée à la mairie.

**AVEC** chronométrage ou classement quel que soit le nombre de participants et se déroule uniquement à Bar-sur-Aube : déclaration à déposer en mairie 3 mois avant la manifestation.

**AVEC** chronométrage ou classement quel que soit le nombre de participants sur plusieurs communes : déclaration à déposer à la préfecture 2 mois avant la manifestation ou 3 mois si plusieurs départements sont concernés. Une copie de la déclaration préfecture devra être adressée à la mairie.

### MANIFESTATIONS SPORTIVES motorisées

**SANS** chronométrage ou classement et temps imposé et sur la voie ouverte à la circulation

**Si** le nombre de véhicules est inférieur à 50  **rien à déclarer**

**Si** le nombre de véhicules est supérieur à 50 : déclaration à déposer à la préfecture 2 mois avant la manifestation ou 3 mois si plusieurs départements sont concernés. Une copie de la déclaration préfecture devra être adressée à la mairie.

**AVEC** chronométrage ou classement ou temps imposé ou PRESENTATION ORGANISEE POUR DES SPECTATEURS

Sur circuit homologué pour la discipline : déclaration à déposer à la préfecture 2 mois avant la manifestation. Une copie de la déclaration préfecture devra être adressée à la mairie.

Sur circuit non permanent, terrain, parcours ou circuit homologué mais une discipline différente ou **SUR LA VOIE PUBLIQUE OUVERTE A LA CIRCULATION** : déclaration à déposer à la préfecture 3 mois avant la manifestation. Une copie de la déclaration préfecture devra être adressée à la mairie.

Pour toute demande de matériel se reporter au dossier technique.

**COMPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION  
DES MANIFESTATIONS SPORTIVES  
Motorisées et non motorisées**

**Epreuves sans classement :**

Organisateur :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse postale

E-mail :

Le cas échéant nom et coordonnées du chargé de la sécurité de la manifestation :

Intitulé de la manifestation :

Date :

Lieux et horaires de déroulement :

Discipline concernée :

Programme et règlement :

Itinéraire détaillé avec plan :

Liste des voies empruntées :

Points de rassemblement ou contrôle :

Plage des passages estimés pour chacun des parcours envisagés :

Balissage de la manifestation sportive :

Date et heure :

Date et heure du débalissage :

Nombre maximal de participants :

Nombre de véhicules d'accompagnement pour chaque parcours :

Dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers (ou convention signée de secours détaillée d'un organisme de secours agréé) :

Attestation de police d'assurance couvrant la manifestation.

**Epreuves avec classement :**

Organisateur :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse postale

E-mail :

Le cas échéant nom et coordonnées du chargé de la sécurité de la manifestation :

Intitulé de la manifestation :

Date :

Lieux et horaires de déroulement :

Discipline concernée :

Programme et règlement :

Itinéraire détaillé avec plan :

Liste des voies empruntées :

Points de rassemblement ou contrôle :

Plage des passages estimés pour chacun des parcours envisagés :

Balisage de la manifestation sportive :

Date et heure :

Date et heure du débalisage :

Nombre maximal de participants :

Nombre de véhicules d'accompagnement pour chaque parcours :

Dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers (ou convention signée de secours détaillée d'un organisme de secours agréé) :

Attestation de police d'assurance couvrant la manifestation.

L'avis de la fédération délégataire ou la preuve de l'inscription de la manifestation au calendrier de cette fédération.

Le nombre approximatif de spectateurs attendus :

Le régime en matière de circulation publique demandé (priorité de passage ou usage exclusif temporaire de la chaussée) :

La liste des personnes assurant la fonction de signaleur (nom, prénom, date, lieu de naissance et numéro de permis de conduire) :

A fournir au plus tard 3 semaines avant la date prévue pour la manifestation.

**L'autorité administrative qui reçoit la déclaration agréée par arrêté les signaleurs.**

Les arrêtés de restriction de stationnement et/ou de circulation seront pris par les autorités compétentes.

**Un récépissé sera délivré pour tout dossier complet déposé en mairie.**



**DOSSIER TECHNIQUE** 2/2  
**DEMANDE D'AIDE TECHNIQUE AUX SERVICES MUNICIPAUX**  
**POUR UNE MANIFESTATION**

**NOM et LIEU DE LA MANIFESTATION**

Nom : .....

Lieu : .....

Date : .....

Date(s) et horaire(s) de montage souhaité (s): .....

Date (s) et horaire(s) de démontage souhaité (s) : .....

**ORGANISATEUR**

Société ou Association : .....

Adresse :

**Nom du responsable technique :** .....

**Tél. du responsable technique :** .....

Mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Cette demande est à retourner avec un PLAN D'IMPLANTATION précis à:**

- Direction des Services Techniques place Carnot 10200 Bar-sur-Aube

**Délais de réception des demandes :**

- Le délai minimum de réception de demande d'aide technique est de 2 mois **avant la manifestation.**

**Date :** ..... / ..... .. / .....

**Signature :**

# PRET DE MATERIEL LOGISTIQUE

## Conditions générales d'aide technique :

- Aucune aide technique ne sera consentie sur le domaine public si une décision administrative n'a pas été préalablement, accordée par le Maire de la ville de Bar-sur-Aube.
- Le matériel livré ou installé par les services Techniques est placé sous la responsabilité de l'organisateur.
- Toute modification réalisée par les organisateurs sur des structures ou montages réalisés par les Services Techniques est sous la responsabilité des organisateurs.
- Tout matériel perdu ou détérioré sera chiffré à sa valeur d'acquisition et remplacé à l'identique par l'organisateur.
- Tout matériel enlevé dans notre dépôt (rue Louis Desprez) devra être restitué dans les délais impartis.
- La Ville de Bar-sur-Aube se réserve le droit d'annuler son aide, sans condition ni recours par l'organisateur.

## Structures demandées en prêt aux Services Techniques Dimensions ( L x l )

□ PODIUMS (en m<sup>2</sup>) : .....

Précisions complémentaires : .....

## Demande de mobilier en prêt

Tables (2m) nb : .....Barrières : ..... ml

Chaises nb : ..... Grilles d'exposition : ..... ml

Bancs nb : .....

## Divers

# RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES

Direction des Services Techniques

## Rappel :

Cette fiche technique ne concerne que les raccordements électriques sur le domaine public.

La ville fournit l'armoire de raccordement. En revanche, la demande de raccordement et de mise en service auprès du fournisseur d'énergie doit être faite par vos soins.

Pour toutes manifestations à l'intérieur d'un bâtiment communal, contactez la personne en charge de ce bâtiment.

## Conditions générales d'aide technique :

### La ville de Bar-sur-Aube ne fournit aucun Matériel (lumière, cuisson, Autres)

Nous vous rappelons que toute installation électrique temporaire sur un espace public doit être conforme aux textes réglementaires et aux normes en vigueur.

- Une évaluation erronée des puissances électriques mises en jeu conduira à des câbles mal dimensionnés et à des protections électriques inadaptées, avec comme conséquence un risque pour la manifestation.
- Le contrôle électrique des installations reste à la charge de la ville de Bar-sur-Aube. Les équipements de sécurité (extincteurs) doivent être fournis et posés par l'organisateur.
- Les **horaires de mise à disposition du branchement électrique** devront être précisés, faute de quoi, les horaires de la manifestation seront les seuls valables. Il pourra vous être demandé de déplacer vos installations en fonction des possibilités de branchement électrique.

## DETAIL MATERIEL :

### LUMIERE :

Désignation.....nbre .....puissance unitaire ..... kW

Puissance totale Lumière .....kW

### AUTRES MATERIELS :

Désignation.....nbre .....puissance unitaire ..... kW

Monophasé  Triphasé  Triphasé + Neutre

Prise Européen oui  Non  si non préciser le Type .....

Désignation.....nbre .....puissance unitaire ..... kW

Monophasé  Triphasé  Triphasé + Neutre

Prise Européen oui  Non  si non préciser le Type .....

Désignation.....nbre .....puissance unitaire ..... kW

Monophasé     Triphasé     Triphasé + Neutre   
Prise Européen    oui  Non     si non préciser le Type .....  
Désignation.....nbre .....puissance unitaire ..... kW

Monophasé     Triphasé     Triphasé + Neutre   
Prise Européen    oui  Non     si non préciser le Type .....

Désignation.....nbre .....puissance unitaire ..... kW

Monophasé     Triphasé     Triphasé + Neutre   
Prise Européen    oui  Non     si non préciser le Type .....

Désignation.....nbre .....puissance unitaire ..... kW

Monophasé     Triphasé     Triphasé + Neutre   
Prise Européen    oui  Non     si non préciser le Type .....

Puissance totale Autres Matériels.....kW

**Précisions complémentaires :**

Une connaissance précise de vos besoins est indispensable pour assurer le déroulement de votre manifestation dans les meilleures conditions techniques possibles.

A cet égard, nous vous remercions par avance de bien vouloir apporter tous vos soins dans :

=> La précision du plan que vous allez joindre

=> L'implantation des besoins électriques sur ce plan

=> Le descriptif de vos appareils électriques

=> La demande au fournisseur d'énergie le cas échéant

=> La demande d'arrêté de circulation

=> La demande de prêt de véhicule

Vous pouvez obtenir des renseignements à :

**Mairie de Bar-sur-Aube**  
**Direction des Services Techniques**  
**Tél.: 03.25.27.53.23**

**Le Directeur des Services Techniques**

**Franck VUILLE**



13939\*01

Réinitialiser

MEIE-DGCIS

**DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE**

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce  
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

**1 - Déclarant**

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET : 

Adresse : n°

Voie :



Complément d'adresse :

Code postal : 

Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

**2 - Caractéristiques de la vente au déballage**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : neuves occasion 

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

**3 - Engagement du déclarant**

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) \_\_\_\_\_, certifie  
exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.  
310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines  
d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au  
déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 €  
(art. L. 310-5 du code de commerce).

**4 - Cadre réservé à l'administration**

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

recommandé avec demande d'avis de réception  
remise contre récépissé

Observations :

## FICHE ÉTAT DE SÉCURITÉ

Manifestation et nature  
de l'événement

Effectif attendu  
(public, organisateur,  
prestataire extérieur)

Date(s) et horaires

Établissement occupé

## MOYENS DE SÉCURITÉ MIS EN PLACE

Nom(s) du ou des  
référént(s) sécurité  
de l'organisateur

Coordonnées tél portable  
mail

Description des mesures de sécurité et d'évacuation prévues

	Oui	Non	Noms, prénoms
Accueil et contrôle physique à l'entrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Contrôle visuel des sacs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Vérification d'identité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Service de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Palpations :  Oui  Non

par :

Société de sécurité

Bénévole assermenté de l'entité organisatrice

Fait à

le

Nom, prénom, qualité, signature



**Demande d'autorisation  
d'ouverture temporaire d'un débit de boissons  
(5 autorisations par an)**

**association**

Je soussigné(e)

Président de l'association :

Adresse du siège :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de catégorie 2 et 3 :

Du                    à                    heures  
Au                    à                    heures

Motif :

Lieu :

L'horaire de fermeture des débits de boissons est fixé à 0h30. Sauf jours précisés par l'arrêté préfectoral 01-4412A.

Désire obtenir une dérogation à                    heures – dérogation possible jusqu'à 3 heures (limite arrêté préfectoral).

Je certifie avoir pris connaissance des modalités précisées dans le tableau annexé.

Veuillez agréer, M. le Maire, mes salutations distinguées.

Le

signature



**DECLARATION PREALABLE DE MANIFESTATION**  
**(Marche silencieuse, cortège, défilé, manifestation syndicale)**  
3 jours francs avant la manifestation

Date et heure de la manifestation :

Motif de la manifestation :

Lieu de rassemblement :

Itinéraire précis qui sera suivi :

Coordonnées (noms, adresses, numéros de téléphone) d'au moins 3 organisateurs :

Signatures des organisateurs précédés de la mention « lu et approuvé » :



Fiche de liaison « panneau électronique » de la ville de Bar-sur-Aube

Nom du demandeur :

Pour l'association, organisme ou service :

Adresse :

Message synthétique : précisez l'objet, l'organisateur, le lieu les dates et horaires :

Date souhaitée du premier jour de diffusion (Selon le planning ce jour peut varier) :

Après validation votre message sera diffusé **5 jours** (la durée peut être supérieure si cela est possible en fonction du nombre de message à diffuser)

Le pôle évènementiel devra avertir le demandeur de la diffusion ou non de son message. Pour joindre le demandeur :

N° de téléphone (obligatoire) :

Adresse mail :

Pour la diffusion d'une affiche : joindre à cette fiche de liaison uniquement par mail au pôle évènementiel [mairie@barsuraube.fr](mailto:mairie@barsuraube.fr), l'affiche qui devra être obligatoirement en noir et blanc, en **jpeg** et de taille inférieure à 1 Mo. Le pôle évènementiel n'est pas chargé de la conception ou la transformation de votre affiche.

Date de la demande :

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la charte d'utilisation du panneau lumineux.

Signature du demandeur :

## FORMULAIRE DE DECLARATION DE SPECTACLE

Décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre  
Arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application du décret n°2010-580 du 31 mai 2010

*Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. La déclaration est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique 1 mois au moins avant la date du spectacle.*

**Cerfa 14098\*02**

### **VOLET 1 ORGANISATEUR : à remplir et à signer par l'organisateur du spectacle pyrotechnique**

**PRÉFECTURE :** \_\_\_\_\_

**COMMUNE CONCERNÉE :** \_\_\_\_\_

#### **1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

**Nom de l'organisateur public ou privé :** \_\_\_\_\_

Identité de la personne physique représentant le cas échéant l'organisateur :

Mme M.

Nom (nom de naissance / nom d'usage) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse (de l'organisateur public ou privé) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

#### **2 INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

Adresse du lieu du tir : \_\_\_\_\_

Date du tir : \_\_\_\_\_ Horaire du tir prévu : \_\_\_\_\_ h

Distances de sécurité : confère schéma de mise en œuvre joint à cette déclaration.

Masse totale de matière active : supérieure à 35kg oui non Préciser en kg (+- 10 % max) : \_\_\_\_\_

Catégories d'articles pyrotechniques utilisés : F1 F2 F3 F4 T1 T2

Calibre maximum mis en œuvre durant le spectacle pyrotechnique : \_\_\_\_\_ (en mm)

L'organisateur du spectacle pyrotechnique s'engage à confier la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique à un **responsable de la mise en œuvre**, lequel doit être titulaire d'un certificat de qualification F4/T2 et d'un agrément préfectoral en cours de validité à la date du tir si utilisation d'articles pyrotechniques de catégories F4/T2.

- Niveau de qualification du certificat F4/T2 requis pour ce spectacle pyrotechnique : N1 N2 Aucun

- Agrément préfectoral pour la mise en œuvre des articles pyrotechniques F4/T2 en cours de validité requis : OUI NON

#### **3 INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE (Personne morale qui met en œuvre le spectacle pyrotechnique)**

**Nom du prestataire :** \_\_\_\_\_

Identité de la personne physique représentant le prestataire :

Mme M.

Nom (nom de naissance/ nm d'usage) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse (du prestataire) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Adresse email : \_\_\_\_\_

#### 4 INFORMATIONS SUR LE STOCKAGE MOMENTANE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES

**Ce spectacle pyrotechnique prévoit-il la mise en place d'un stockage momentané (au sens de l'article 3 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010) mis à disposition par l'organisateur du spectacle ? :**

OUI  NON

Si « oui » remplir les champs ci-dessous.

Si « non » passer directement au cadre 5.

**Adresse du lieu de stockage momentané :** \_\_\_\_\_

**a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané** désignée par l'organisateur qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques** placés dans le stockage momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (nom – adresse) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

ou

- identité de la personne physique (nom – prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

#### 5 SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (représentant de l'organisateur) \_\_\_\_\_ l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal de l'organisateur du spectacle pyrotechnique :

Date :

**Cerfa 14098\*02**

**VOLET 2 PRESTATAIRE : à remplir et à signer par le prestataire ou par l'organisateur si absence de prestataire**

**6 RENSEIGNEMENTS SUR LA PROVENANCE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

Si en qualité de prestataire vous n'êtes pas exploitant d'une installation classée pour l'environnement (ICPE) pouvant réglementairement conserver en dépôt (Rubrique 4220 de la nomenclature ICPE) les produits utilisés sur le spectacle pyrotechnique objet de cette déclaration, préciser l'identité du (des) fournisseur(s) vous ayant fourni les articles pyrotechniques nécessaires à ce spectacle pyrotechnique.

**FOURNISSEURS DES ARTICLES PYROTECHNIQUES UTILISES POUR LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (nom et adresse)**

Fournisseur 1	Fournisseur 2	Fournisseur 3	Fournisseur 4	Fournisseur 5

**CONSERVATION DES ARTICLES PYROTECHNIQUES (avant arrivée sur le site de tir ou arrivée sur le lieu de stockage momentané)**

	Société 1	Société 2
Nom de la (ou des) société(s) qui conserve(nt) les articles pyrotechniques (dépôt)		
Adresse		
Date de délivrance d'arrêté préfectoral de l'ICPE et/ou Agrément technique du dépôt		
Délivré par la préfecture de		
Capacité autorisée (en kg matière active)		

**PRÉPARATION PYROTECHNIQUE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

(Grappage des bombes, montage des retards, montage des inflammateurs, etc ...)

Nom de la société qui prépare les articles pyrotechniques : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Agrément technique du : \_\_\_\_\_ et/ou arrêté préfectoral du : \_\_\_\_\_

Délivré par la préfecture de : \_\_\_\_\_

**STOCKAGE MOMENTANÉ**

**Dans le cas où le lieu du stockage momentané est mis à disposition par le prestataire.**

Adresse du lieu de stockage momentané : \_\_\_\_\_

**a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané** désignée par le prestataire qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques** placés dans le stockage

momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (Nom – Adresse) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Ou

- identité de la personne physique : (Nom – Prénom) \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**CONSEILLER A LA SÉCURITÉ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

Expéditeur ou transporteur non soumis  Expéditeur ou transporteur soumis

Nom du Conseiller à la Sécurité Transport : \_\_\_\_\_

N° de Certificat : \_\_\_\_\_ Valable jusqu'au : \_\_\_\_\_

Agissant pour le compte de (*Expéditeur, Transporteur, etc...*) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**ASSURANCE DU PRESTATAIRE COUVRANT LES ACTIVITÉS DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

Nom de l'Assureur : \_\_\_\_\_

Police n° : \_\_\_\_\_ Valable du : \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Risques couverts dans le cadre de spectacle pyrotechnique : Conservation d'explosifs  Montage

Tir d'articles pyrotechniques en présence du public  Transport  Autres  : \_\_\_\_\_

Montant des risques couverts : \_\_\_\_\_

**CARACTERISTIQUES DES PRODUITS UTILISES POUR LE SPECTACLE**

Les caractéristiques détaillées des articles pyrotechniques utilisés pour la réalisation du spectacle sont tenues à disposition de l'organisateur pendant toute la durée du chantier et le jour du spectacle pyrotechnique sous forme d'une liste détaillée ou du plan matérialisant la zone de tir (liste des articles pyrotechniques).

**7 SIGNATURE**

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (*Représentant du prestataire*) \_\_\_\_\_ l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal du prestataire :

Date :

**8 RECEPISSE DE DECLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (*cadre réservé à l'administration*)**

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_ (année)/ \_\_\_\_\_ (numéro)

Formulaire reçu le : \_\_\_\_\_

Cachet de l'administration :

Date :

## Notice de remplissage du Cerfa

Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. Le dossier de déclaration est à adresser par l'organisateur du spectacle pyrotechnique (Cerfa accompagné des documents complémentaires) à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique **1 mois au moins avant la date du spectacle**. Ce dossier de déclaration peut être adressé par voie électronique.

### **La déclaration est composée de 2 volets indissociables :**

Le volet 1 est rempli par l'organisateur c'est-à-dire une personne physique ou morale qui réalise un spectacle pyrotechnique ou qui confie ce spectacle à un prestataire et qui engage sa responsabilité pour satisfaire aux exigences de sécurité publique et civile.

Le volet 2 est rempli par le prestataire c'est-à-dire la personne morale à qui est confiée la réalisation du spectacle pyrotechnique et qui est responsable de sa bonne réalisation.

En l'absence de prestataire, le dossier de déclaration de spectacle pyrotechnique est à renseigner et signer entièrement par l'organisateur du spectacle (dont notamment le cadre 3 du volet 1 et le volet 2).

**Délai d'envoi :** Le dossier de déclaration est à adresser à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique et à la mairie de la commune où est situé le lieu de tir **au moins 1 mois avant la date du tir**.

### **Documents complémentaires qui doivent impérativement accompagner la déclaration :**

<b>L'organisateur</b>	<b>Le prestataire (association, société)</b>
Schéma de mise en œuvre (zone de tir, localisation des points d'eau et points d'accueil des secours indiquant clairement les distances de sécurité)	L'attestation d'assurance couvrant les risques liés à l'activité de spectacle pyrotechnique
La liste des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage	Si requis, les agréments préfectoraux et les certificats de qualification du responsable de la mise en œuvre du spectacle et des artificiers mettant en œuvre des articles pyrotechniques de catégories F4 et T2, à transmettre à la préfecture au plus tard 5 jours avant la date du tir
En cas de stockage momentané avant le spectacle : la présentation des conditions de stockage des produits qui indique la masse totale de matière active stockée, la description de l'installation et de son environnement ainsi que les distances d'isolement	
	Si l'expéditeur ou le transporteur y sont soumis, le diplôme du conseiller à la sécurité transports de matières dangereuses ou la déclaration annuelle.

**Stockage momentané des articles pyrotechniques :** Il est autorisé pendant une durée maximale de 15 jours avant la date du spectacle pyrotechnique et le cas échéant pendant une durée maximale de 15 jours après la date du spectacle (réservé au stockage des articles pyrotechniques défectueux ou non utilisés à l'issue du spectacle pyrotechnique).

**Conseiller à la sécurité transport matières dangereuses :** Pour connaître les dispositions relatives au conseiller à la sécurité transport matières dangereuses, se reporter au 1.8.3 de l'accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et à l'article 6 de l'arrêté « transport de marchandises dangereuses ».

**Composition de l'équipe de tir :** la liste des personnes placées sous l'autorité du responsable de la mise en œuvre, dont l'identité de ce dernier, qui manipulent les articles pyrotechniques durant au moins l'une des phases de la mise en œuvre du spectacle est à transmettre au plus tard cinq jours avant la date prévue du spectacle.

Il conviendra de joindre l'agrément préfectoral ainsi que le certificat de qualification du responsable de la mise en œuvre et des artificiers mettant en œuvre des articles pyrotechniques des catégories F4 et T2. Et pour la catégorie ou de catégorie F2/F3 tirés par mortier uniquement l'agrément préfectoral.

**Liste des articles pyrotechniques mis en œuvre :** la liste des articles pyrotechniques mis en œuvre lors du spectacle comportant à minima la catégorie et le calibre des artifices doit être tenue à disposition de l'administration le jour du spectacle pyrotechnique.

## FORMULAIRE DE DECLARATION DE SPECTACLE

Décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre

Arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application du décret n°2010-580 du 31 mai 2010

*Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. La déclaration est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique 1 mois au moins avant la date du spectacle.*

**Cerfa 14098\*02**

### **VOLET 1 ORGANISATEUR : à remplir et à signer par l'organisateur du spectacle pyrotechnique**

**PRÉFECTURE :** \_\_\_\_\_

**COMMUNE CONCERNÉE :** \_\_\_\_\_

#### **1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

**Nom de l'organisateur public ou privé :** \_\_\_\_\_

Identité de la personne physique représentant le cas échéant l'organisateur :

Mme M.

Nom (nom de naissance / nom d'usage) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse (de l'organisateur public ou privé) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

#### **2 INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

Adresse du lieu du tir : \_\_\_\_\_

Date du tir : \_\_\_\_\_ Horaire du tir prévu : \_\_\_\_\_ h

Distances de sécurité : confère schéma de mise en œuvre joint à cette déclaration.

Masse totale de matière active : supérieure à 35kg oui non Préciser en kg (+- 10 % max) : \_\_\_\_\_.

Catégories d'articles pyrotechniques utilisés : F1 F2 F3 F4 T1 T2

Calibre maximum mis en œuvre durant le spectacle pyrotechnique : \_\_\_\_\_ (en mm)

L'organisateur du spectacle pyrotechnique s'engage à confier la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique à un **responsable de la mise en œuvre**, lequel doit être titulaire d'un certificat de qualification F4/T2 et d'un agrément préfectoral en cours de validité à la date du tir si utilisation d'articles pyrotechniques de catégories F4/T2.

- Niveau de qualification du certificat F4/T2 requis pour ce spectacle pyrotechnique : N1 N2 Aucun

- Agrément préfectoral pour la mise en œuvre des articles pyrotechniques F4/T2 en cours de validité requis : OUI NON

#### **3 INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE (Personne morale qui met en œuvre le spectacle pyrotechnique)**

**Nom du prestataire :** \_\_\_\_\_

Identité de la personne physique représentant le prestataire :

Mme M.

Nom (nom de naissance/ nm d'usage) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse (du prestataire) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Adresse email : \_\_\_\_\_

#### 4 INFORMATIONS SUR LE STOCKAGE MOMENTANE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES

**Ce spectacle pyrotechnique prévoit-il la mise en place d'un stockage momentané (au sens de l'article 3 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010) mis à disposition par l'organisateur du spectacle ? :**

OUI  NON

Si « oui » remplir les champs ci-dessous.

Si « non » passer directement au cadre 5.

**Adresse du lieu de stockage momentané :** \_\_\_\_\_

**a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané** désignée par l'organisateur qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques** placés dans le stockage momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (nom – adresse) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

ou

- identité de la personne physique (nom – prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

#### 5 SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (représentant de l'organisateur) \_\_\_\_\_ l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal de l'organisateur du spectacle pyrotechnique :

Date :

**Cerfa 14098\*02**

**VOLET 2 PRESTATAIRE : à remplir et à signer par le prestataire ou par l'organisateur si absence de prestataire**

**6 RENSEIGNEMENTS SUR LA PROVENANCE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

Si en qualité de prestataire vous n'êtes pas exploitant d'une installation classée pour l'environnement (ICPE) pouvant réglementairement conserver en dépôt (Rubrique 4220 de la nomenclature ICPE) les produits utilisés sur le spectacle pyrotechnique objet de cette déclaration, préciser l'identité du (des) fournisseur(s) vous ayant fourni les articles pyrotechniques nécessaires à ce spectacle pyrotechnique.

**FOURNISSEURS DES ARTICLES PYROTECHNIQUES UTILISES POUR LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (nom et adresse)**

Fournisseur 1	Fournisseur 2	Fournisseur 3	Fournisseur 4	Fournisseur 5

**CONSERVATION DES ARTICLES PYROTECHNIQUES (avant arrivée sur le site de tir ou arrivée sur le lieu de stockage momentané)**

	Société 1	Société 2
Nom de la (ou des) société(s) qui conserve(nt) les articles pyrotechniques (dépôt)		
Adresse		
Date de délivrance d'arrêté préfectoral de l'ICPE et/ou Agrément technique du dépôt		
Délivré par la préfecture de		
Capacité autorisée (en kg matière active)		

**PRÉPARATION PYROTECHNIQUE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

(Grappage des bombes, montage des retards, montage des inflammateurs, etc ...)

Nom de la société qui prépare les articles pyrotechniques : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Agrément technique du : \_\_\_\_\_ et/ou arrêté préfectoral du : \_\_\_\_\_

Délivré par la préfecture de : \_\_\_\_\_

**STOCKAGE MOMENTANÉ**

**Dans le cas où le lieu du stockage momentané est mis à disposition par le prestataire.**

Adresse du lieu de stockage momentané : \_\_\_\_\_

**a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané** désignée par le prestataire qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques** placés dans le stockage

momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (Nom – Adresse) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Ou

- identité de la personne physique : (Nom – Prénom) \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

#### CONSEILLER A LA SÉCURITÉ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Expéditeur ou transporteur non soumis  Expéditeur ou transporteur soumis

Nom du Conseiller à la Sécurité Transport : \_\_\_\_\_

N° de Certificat : \_\_\_\_\_ Valable jusqu'au : \_\_\_\_\_

Agissant pour le compte de (*Expéditeur, Transporteur, etc...*) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

#### ASSURANCE DU PRESTATAIRE COUVRANT LES ACTIVITÉS DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Nom de l'Assureur : \_\_\_\_\_

Police n° : \_\_\_\_\_ Valable du : \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Risques couverts dans le cadre de spectacle pyrotechnique : Conservation d'explosifs  Montage

Tir d'articles pyrotechniques en présence du public  Transport  Autres  : \_\_\_\_\_

Montant des risques couverts : \_\_\_\_\_

#### CARACTERISTIQUES DES PRODUITS UTILISES POUR LE SPECTACLE

Les caractéristiques détaillées des articles pyrotechniques utilisés pour la réalisation du spectacle sont tenues à disposition de l'organisateur pendant toute la durée du chantier et le jour du spectacle pyrotechnique sous forme d'une liste détaillée ou du plan matérialisant la zone de tir (liste des articles pyrotechniques).

### 7 SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (*Représentant du prestataire*) \_\_\_\_\_ l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal du prestataire :

Date :

### 8 RECEPISSE DE DECLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (*cadre réservé à l'administration*)

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_ (année)/ \_\_\_\_\_ (numéro)

Formulaire reçu le : \_\_\_\_\_

Cachet de l'administration :

Date :

## Notice de remplissage du Cerfa

Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. Le dossier de déclaration est à adresser par l'organisateur du spectacle pyrotechnique (Cerfa accompagné des documents complémentaires) à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique **1 mois au moins avant la date du spectacle**. Ce dossier de déclaration peut être adressé par voie électronique.

### **La déclaration est composée de 2 volets indissociables :**

Le volet 1 est rempli par l'organisateur c'est-à-dire une personne physique ou morale qui réalise un spectacle pyrotechnique ou qui confie ce spectacle à un prestataire et qui engage sa responsabilité pour satisfaire aux exigences de sécurité publique et civile.

Le volet 2 est rempli par le prestataire c'est-à-dire la personne morale à qui est confiée la réalisation du spectacle pyrotechnique et qui est responsable de sa bonne réalisation.

En l'absence de prestataire, le dossier de déclaration de spectacle pyrotechnique est à renseigner et signer entièrement par l'organisateur du spectacle (dont notamment le cadre 3 du volet 1 et le volet 2).

**Délai d'envoi :** Le dossier de déclaration est à adresser à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique et à la mairie de la commune où est situé le lieu de tir **au moins 1 mois avant la date du tir**.

### **Documents complémentaires qui doivent impérativement accompagner la déclaration :**

<b>L'organisateur</b>	<b>Le prestataire (association, société)</b>
Schéma de mise en œuvre (zone de tir, localisation des points d'eau et points d'accueil des secours indiquant clairement les distances de sécurité)	L'attestation d'assurance couvrant les risques liés à l'activité de spectacle pyrotechnique
La liste des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage	Si requis, les agréments préfectoraux et les certificats de qualification du responsable de la mise en œuvre du spectacle et des artificiers mettant en œuvre des articles pyrotechniques de catégories F4 et T2, à transmettre à la préfecture au plus tard 5 jours avant la date du tir
En cas de stockage momentané avant le spectacle : la présentation des conditions de stockage des produits qui indique la masse totale de matière active stockée, la description de l'installation et de son environnement ainsi que les distances d'isolement	
	Si l'expéditeur ou le transporteur y sont soumis, le diplôme du conseiller à la sécurité transports de matières dangereuses ou la déclaration annuelle.

**Stockage momentané des articles pyrotechniques :** Il est autorisé pendant une durée maximale de 15 jours avant la date du spectacle pyrotechnique et le cas échéant pendant une durée maximale de 15 jours après la date du spectacle (réservé au stockage des articles pyrotechniques défectueux ou non utilisés à l'issue du spectacle pyrotechnique).

**Conseiller à la sécurité transport matières dangereuses :** Pour connaître les dispositions relatives au conseiller à la sécurité transport matières dangereuses, se reporter au 1.8.3 de l'accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et à l'article 6 de l'arrêté « transport de marchandises dangereuses ».

**Composition de l'équipe de tir :** la liste des personnes placées sous l'autorité du responsable de la mise en œuvre, dont l'identité de ce dernier, qui manipulent les articles pyrotechniques durant au moins l'une des phases de la mise en œuvre du spectacle est à transmettre au plus tard cinq jours avant la date prévue du spectacle.

Il conviendra de joindre l'agrément préfectoral ainsi que le certificat de qualification du responsable de la mise en œuvre et des artificiers mettant en œuvre des articles pyrotechniques des catégories F4 et T2. Et pour la catégorie ou de catégorie F2/F3 tirés par mortier uniquement l'agrément préfectoral.

**Liste des articles pyrotechniques mis en œuvre :** la liste des articles pyrotechniques mis en œuvre lors du spectacle comportant à minima la catégorie et le calibre des artifices doit être tenue à disposition de l'administration le jour du spectacle pyrotechnique.